

Demande d'autorisation pour la publicité temporaire sur les routes

La demande doit être remplie entièrement et transmise par mail en format PDF ou par courrier à la police municipale de Monthey. Nous vous informons que la pose de banderoles est payante. A savoir fr. 50.- par groupe ou par emplacement, et ce , indépendamment de la durée (maximum trois semaines consécutives).

Organisateur :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Lieu :

Date de naissance :

No de téléphone : E-mail :

Adresse facturation : ☐ Idem ci-dessus, autre :

.....

.....

Genre de manifestation :

Date de la manifestation :

Durée de l'affichage (du dimanche au samedi, max. 3 semaines)

Du : Au :

Groupe désiré pour la pose : 2^{ème} option si occupé :

En cas de pose sur du terrain privé, veuillez nous fournir l'autorisation écrite du propriétaire du fond ainsi que les lieux exacts (avec photos).

Lieu/date :

Signature :